

### LE MINISTERE DIACONAL DANS LE DIOCESE DE LYON

L'un des fruits du Concile Vatican II, dont nous célébrons le cinquantième anniversaire durant ces années 2012-2015, est la restauration du diaconat « en tant que degré propre et permanent de la hiérarchie<sup>1</sup> ». C'est maintenant une réalité bien ancrée dans notre diocèse. Près de soixante-dix diacres exercent actuellement leur ministère, dans les missions très variées qui leur ont été confiées au service de leurs frères.

En septembre 2000, le cardinal Billé avait proposé un document présentant le ministère diaconal. Nous l'avons retravaillé au sein de différents conseils, et notamment du Conseil Diocésain pour le Diaconat, pour y apporter quelques modifications et pouvoir l'intégrer dans le *Vademecum* diocésain. Je suis heureux de promulguer ces nouvelles *Orientations diocésaines pour le diaconat*, et j'invite toutes nos communautés ecclésiales à les accueillir avec confiance et à chercher à les mettre en œuvre.

A l'échelle de l'histoire bimillénaire de l'Eglise, cinquante années représentent peu de choses. Nous avançons donc humblement, sans savoir exactement dans quelle direction l'Esprit-Saint nous conduit, mais sûrs qu'Il nous demande d'appeler au diaconat et de développer l'ordre des diacres, pour le bien et la communion de l'Eglise, afin qu'elle accomplisse au mieux sa mission dans le monde.

Souvent, le Nouveau Testament lie le mot *diaconia* à la construction et à l'unité de l'Eglise, où chacun doit recevoir l'équipement dont il a besoin pour accomplir sa mission de disciple de Jésus<sup>2</sup>. La présence visible et active des diacres, qui sont configurés par l'ordination au Christ Serviteur dans nos communautés, rappelle utilement à l'Eglise qu'elle est une servante. Les diacres réveillent dans le cœur de tous les baptisés le conseil donné par Jésus, le soir du jeudi saint, après le lavement des pieds : « *C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez, vous aussi, comme j'ai fait pour vous* » (Jean 13, 15).

Que tous prient pour les diacres et pour ceux qui se préparent au diaconat, ainsi que pour leurs familles. Saint Polycarpe nous éclaire sur ce que nous pouvons demander pour eux à Dieu, lorsqu'il écrit que les diacres doivent « être miséricordieux, zélés, marcher selon la vérité du Seigneur qui s'est fait le serviteur de tous<sup>3</sup> ».

Jeudi Saint, le 28 mars 2013

Philippe Cardinal BARBARIN

---

<sup>1</sup> Constitution *Lumen Gentium*, 29. L'enseignement du Concile, cité dès le premier paragraphe de ces *Orientations*, est développé dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* aux n<sup>os</sup> 1569-1571.

<sup>2</sup> « *Il a donné aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes et docteurs, en vue de l'équipement des saints, pour le travail de la diaconie, pour la construction du corps du Christ* » (Eph 4, 11-12).

<sup>3</sup> Saint Polycarpe, *Lettre aux Philippiens*, 5, 2.

### 1. Un rappel: ce que sont les diacres dans l'Eglise

---

*« Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres auxquels on a imposé les mains "non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service." La grâce sacramentelle leur donne la force nécessaire pour servir le peuple de Dieu dans la « diaconie » de la liturgie, de la parole et de la charité, en communion avec l'évêque et son presbyterium... » (Lumen Gentium n°29).*

Ainsi, participant au sacrement de l'Ordre, un diacre est marqué en son être même par le don de l'Esprit Saint. Il est consacré à vie en toute sa personne à signifier la charité du Christ pour toute l'humanité. Par son ministère, le Christ agit pour le service de tous. La diaconie est exprimée et réalisée dans le ministère des diacres selon trois modalités :

#### 1.1 Diaconie de la liturgie

Dans l'Eglise, les diacres participent à la vie d'une communauté ecclésiale. Prenant part, à côté de l'évêque ou du prêtre, à l'Eucharistie, ils y communient au don que le Christ a fait de sa vie en étant serviteur. Ils sont eux-mêmes appelés à être serviteurs à l'image du Christ lavant les pieds de ses disciples, et sont témoins de l'appel à servir qui est adressé à chaque membre du peuple de Dieu. Ils aident la communauté rassemblée à accueillir les plus pauvres, les plus éloignés. Chargé d'administrer le baptême, sacrement de la nouvelle naissance, assistant aux mariages, célébrant les funérailles, le diacre rencontre ses frères et sœurs en humanité à des moments cruciaux de leur existence. Partageant leurs questions, leurs désirs, accueillant leurs espoirs, il les porte dans sa prière, il leur donne la parole du Salut et le Pain de la Vie.

#### 1.2 Diaconie de la Parole

La Parole de Dieu est lumière pour les hommes. Les diacres ont à faire leur appel de Pierre : « Vous devez toujours être prêts à vous expliquer devant tous ceux qui vous demandent de rendre compte de l'espérance qui est en vous. » (1P3, 15) Pour être serviteurs de la Parole, les diacres contemplant d'abord, de la crèche à la Croix, Jésus, Parole de Dieu faite chair. Ils annoncent l'Evangile par ce qu'ils disent ou enseignent, dans l'homélie par exemple, mais aussi par leur témoignage silencieux, par la solidarité vécue, par la proximité avec les autres hommes. Leur rencontre de Dieu et la rencontre de leurs frères sont indissociables. Ils ont aussi à faire en sorte que les plus pauvres puissent entendre et recevoir la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Eglise pour prendre à leur tour la parole en s'appuyant sur ce qu'ils ont reçu de Dieu.

#### 1.3 Diaconie de la charité

Par l'ordination, les diacres sont, à l'exemple du Christ, établis par Dieu dans une proximité de service auprès de ceux dont ils partagent les difficultés et les joies. En effet, ils rappellent et signifient la présence du Christ Serviteur de Dieu (Isaïe 42, 1 etc.) qui, pour cette raison, se fait Serviteur des hommes (Jean 13). C'est ainsi qu'en famille, au travail, dans leur quartier ou leur commune, engagés de manières diverses dans la vie de la société, ils rendent l'Eglise proche de ce monde pour lequel Dieu a donné son Fils. Ils travaillent à ce que la dignité de chacun soit reconnue et respectée, à ce que tout être humain se sache personnellement aimé de Dieu. En donnant l'exemple d'un réel amour des pauvres, ils disent à toute l'Eglise que, dans ce monde inachevé, elle doit témoigner, jusqu'à la venue du Christ, de la charité qui ne finira jamais.

## Le ministère diaconal dans le diocèse de Lyon 2013 – II B 1

En communion avec l'évêque et les prêtres, les diacres, au cœur de l'Eglise diocésaine, permettent à cette Eglise d'annoncer plus clairement la Bonne Nouvelle aux pauvres et de vivre à la manière de Jésus, qui n'est « *pas venu pour être servi mais pour servir* ». (Mt20, 28)

### 2. Comment appeler au ministère diaconal ?

---

Ces quelques rappels n'ont pas pour but de dire toutes les richesses et toute l'importance du ministère diaconal. Ils énoncent un certain nombre d'éléments auxquels nous nous sommes arrêtés dans notre réflexion. Ils sont une invitation lancée aux communautés chrétiennes, aux services, aux mouvements, pour qu'ils se préoccupent de l'avenir du ministère diaconal.

L'Eglise de Lyon, riche de son histoire, ne doit-elle pas désirer cette grâce du diaconat pour vivre aujourd'hui sa mission ? L'urgence de la mission se ressent chez nous autant dans l'agglomération lyonnaise que dans les zones rurales. Combien de jeunes, combien de milieux professionnels ne sont que très peu touchés par l'annonce de l'Evangile ? Combien de personnes seules, de migrants, de membres de familles déstructurées ne sont que peu rejoints par l'Eglise, en particulier dans les zones de concentration urbaine ? N'est-ce pas là que s'exprime d'abord le besoin du ministère diaconal ?

Dans notre diocèse, beaucoup de diacres déjà ordonnés se sont présentés d'eux-mêmes. Il ne s'agit pas d'exclure cette voie. Mais, si la vocation diaconale comporte bien une dimension intérieure, elle a aussi une dimension ecclésiale. L'Eglise, de diverses manières, est médiatrice de l'appel du Christ. Il n'est donc pas anormal, bien au contraire, que quelqu'un puisse être interpellé par la communauté chrétienne et par ses pasteurs. Ainsi, une communauté sensible au fait qu'elle ne rejoint pas tel ou tel groupe humain peut essayer de discerner quel chrétien proche de ces groupes pourrait être appelé à vivre le ministère diaconal. Cette pratique, qui se développe aujourd'hui, est à poursuivre avec confiance.

Aussi toutes les communautés ecclésiales sont-elles appelées à approfondir le sens de ce ministère. Diacres, prêtres, membres d'équipes pastorales, laïcs en mission ecclésiale, peuvent remarquer des hommes qui vivent déjà quelque chose de la diaconie de l'Eglise.

Un homme entre 30 et 55 ans<sup>4</sup>, bien inséré dans la vie d'aujourd'hui, ayant le sens du service, participant activement à la vie d'une communauté chrétienne, accueillant les grandes orientations de l'Eglise diocésaine, témoignant de l'Evangile dans sa famille, son travail, ses engagements divers, cet homme peut, le cas échéant, se voir poser la question du diaconat. Bien sûr, cela ne relève pas purement et simplement de l'initiative privée. Il est nécessaire que les responsables de la communauté donnent leur aval et que le délégué épiscopal au diaconat, ainsi que le vicaire épiscopal chargé de la formation, aient été mis au courant. Faut-il ajouter que, s'agissant d'un homme marié, rien ne peut

---

<sup>4</sup> L'âge limite de 55 ans pour entrer en formation est toutefois laissé au discernement de l'Archevêque. L'âge minimum pour l'ordination est précisé au canon 1031§ 2 du Code de Droit Canonique.

## Le ministère diaconal dans le diocèse de Lyon 2013 – II B 1

se faire sans le consentement profond de son épouse et sans que l'on évalue comment les enfants peuvent réagir devant une réponse positive de leur père ?

### 3. Le chemin vers le diaconat

---

**Avant qu'il soit question à proprement parler de formation**, les premiers dialogues, la première interpellation, peuvent ouvrir sur une année de recherche et de discernement. Cette première étape est vécue, éventuellement en divers lieux du diocèse, sous la responsabilité du délégué épiscopal au diaconat et du responsable diocésain de la formation. Les épouses participent aux rencontres. Par des dialogues, des temps de prière, des apports aidant au discernement psychologique et spirituel, par une recherche commune, par une première réflexion sur l'Écriture et les textes de l'Église, un premier discernement s'opère, dans la disponibilité à l'Esprit Saint et l'apprentissage de la liberté spirituelle. En accord avec le responsable de la formation, un accompagnateur spirituel est choisi. A la fin de cette année, si l'intéressé et son épouse en sont d'accord, après consultation de personnes qui le connaissent, les responsables de la formation pourront les inviter à commencer la formation et à poursuivre le discernement.

**Le but de la formation** est d'abord de permettre à chacun de découvrir les composantes et les fondements de l'expérience chrétienne qui est déjà la sienne. Cette formation vise la conversion de la personne et la structuration de la vie chrétienne, grâce à la prière, aux échanges et à des apports permettant une intelligence renouvelée de la foi. Mais cette formation vise aussi la découverte du ministère ordonné et de sa place dans l'Église, ainsi que l'apprentissage d'une vie spirituelle marquée par ce ministère. La confrontation amicale, l'appropriation personnelle de la réflexion commune, la découverte de la liturgie des Heures, la participation à l'Eucharistie, permettent au candidat de passer peu à peu de sa situation de baptisé à celle d'un baptisé qui pourra devenir un ministre ordonné.

Le diocèse de Lyon met en œuvre les normes pour la formation promulguées en février 2000 par la Conférence des Evêques de France.

La formation avant l'ordination dure quatre ans. Il est souhaitable qu'une **équipe d'accompagnement** se mette en place dès la deuxième année. Il est bon qu'un diacre ordonné depuis quelques années, et son épouse s'il est marié, y soient présents. La future mission s'esquisse progressivement, ainsi que la participation à une communauté ecclésiale, laquelle est informée et sensibilisée peu à peu, dans un grand respect de la liberté personnelle du candidat.

Le cheminement vers le diaconat est ponctué par plusieurs étapes :

- L'institution au ministère de la Parole et à celui de la prière communautaire et de l'Eucharistie (lectorat et acolytat) est reçue en premier, lorsque le candidat s'est engagé dans la formation. Il s'agit de ministères laïcs qui ne préjugent pas du cheminement ultérieur vers le diaconat.
- Le rite d'admission inscrit le postulant parmi les candidats à l'ordination. Ce rite est célébré le plus souvent, non de manière clandestine, mais de façon encore discrète.

## Le ministère diaconal dans le diocèse de Lyon 2013 – II B 1

- L'ordination diaconale est célébrée au milieu de l'Eglise diocésaine, avec la participation active des communautés chrétiennes concernées.  
A chaque étape, c'est l'évêque qui appelle au nom de l'Eglise, après demande écrite du candidat et avis motivé du conseil d'appel.

### 4. Après l'ordination

---

**Nomination et lettre de mission.** Le nouveau diacre reçoit de l'archevêque une nomination. Une « lettre de mission » lui précise le contenu et la durée de sa mission, le nom de son responsable direct et les points d'attention éventuels. Cette lettre est préparée avec les responsables pastoraux concernés. Elle est signée d'un vicaire général ou d'un vicaire épiscopal. A chaque changement important de la vie du diacre, cette lettre est actualisée. Les nominations sont publiées dans « *Eglise à Lyon* ».

Lorsque le diacre est membre d'une association de fidèles, il est incardiné dans le diocèse et reçoit sa nomination de l'archevêque, en accord avec le modérateur. Pour tout changement de mission, l'accord de l'archevêque sera demandé. Lorsque le diacre est incardiné dans un Institut de Vie Consacrée ou une Société de Vie Apostolique, une convention écrite est signée entre l'archevêque et le supérieur concerné ; le diacre est nommé par l'archevêque en accord avec le supérieur.

**La formation fondamentale** se poursuit durant l'année qui suit l'ordination. Cette période, toujours placée sous l'autorité du responsable de la formation, permet un approfondissement théologique à la lumière des premières activités ministérielles. Le nouveau diacre reçoit l'aide appropriée pour garder un bon équilibre de vie, en fonction de sa situation de célibataire ou d'homme marié et père de famille, de son travail, de ses engagements.

Progressivement, le diacre entre dans les structures ecclésiales liées à sa mission (Conseil pastoral, équipe d'animation, etc.) Cela suppose que les chrétiens animant ces instances pastorales soient préparés à l'accueil des diacres par une connaissance sérieuse de ce ministère. Prêtres et laïcs aident les diacres avec lesquels ils collaborent à « *raviver en eux le don de Dieu* » (II Tim. 1,6) qu'ils ont reçu au jour de leur ordination, afin qu'ils continuent à manifester au monde l'Amour du Christ Serviteur et à dépasser les tentations, qui peuvent toujours renaître, de repli sur soi, de goût du pouvoir, d'individualisme.

**La formation permanente** répond aux besoins des diacres, à mesure qu'ils exercent leur ministère, et les ouvre aux questions toujours nouvelles de l'Eglise et du monde. Pour que les diacres soient aidés à rester fidèles à leur vocation ministérielle propre, des rencontres leur sont proposées à l'échelon du diocèse, ou par secteur géographique, ou en fonction d'activités communes.

**Une retraite diocésaine annuelle** est offerte aux diacres et aux épouses pour les soutenir dans leur vie spirituelle.

**Le diacre nouvellement ordonné** est invité à rejoindre la Fraternité des diacres du diocèse, qui est un lieu fort de communion, de prière et de soutien. Celle-ci lui permet, ainsi qu'à son épouse lorsqu'il est marié, de rencontrer d'autres frères dans le ministère,

## **Le ministère diaconal dans le diocèse de Lyon 2013 – II B 1**

suivant des modalités pratiques qui tiennent compte des lieux d'habitation et des disponibilités de chacun. Le délégué épiscopal pour le diaconat a la responsabilité d'organiser ces rencontres qui sont l'occasion d'échanges fraternels, de partages de vie et de prière commune.

**Le diaconat est vécu** en lien avec les autres ministères dans l'Eglise. Le diacre, dans son service, a le souci de l'unité entre les différentes fonctions et ministères dans l'Eglise. De son côté, le diocèse doit favoriser l'accueil et la prise en compte du ministère diaconal, particulièrement en lui faisant place dans les formations données aussi bien aux prêtres qu'aux laïcs en mission ecclésiale, ainsi que dans les services diocésains quand cela s'avère utile.

Comme tout ministre ordonné, le diacre reçoit son ministère de l'évêque et se rend disponible pour accueillir de nouvelles missions tout au long de sa vie.

**La mobilité** est l'une des composantes de la vie actuelle. A cause de sa profession ou pour une autre raison, un diacre (et sa famille) peut être amené à déménager. Il aura soin d'en informer l'archevêque sans tarder. En cas de déménagement d'un diocèse à un autre, le délégué épiscopal aura le souci de permettre l'accueil dans le diocèse où il se rend. De même, lorsqu'un diacre arrive dans le diocèse de Lyon, on prendra contact avec l'évêque du diocèse d'origine afin d'appréhender les conditions de son accueil et de lui laisser le temps de s'adapter. A l'issue de cette période de transition, l'archevêque pourra lui confier un ministère. Une convention écrite sera signée entre les deux évêques concernés.

**Incardination.** Pour un diacre s'installant définitivement sur le diocèse de Lyon, on envisagera, le moment venu, son incardination dans le diocèse, selon la procédure prévue par le droit.

**L'âge de la retraite professionnelle** ne renvoie pas le diacre à une vie qui le couperait de la société. Il est nécessaire de préparer ce moment assez longtemps à l'avance. Le diacre cherchera avec son épouse, ses proches et les partenaires de son ministère comment articuler présence au monde et service de la communauté. La lettre de mission pourra alors être modifiée en conséquence.

**Comme pour les prêtres,** l'âge de 75 ans est le bon moment pour que le diacre remette sa mission à l'évêque qui envisagera avec lui comment passer à une autre étape du service qu'il pourra rendre à l'Eglise.

**Le délégué épiscopal** au diaconat coordonne, sous l'autorité de l'archevêque - qui préside le Conseil Diocésain du Diaconat<sup>5</sup> - tout ce qui, dans le diocèse, concerne le ministère diaconal. Il anime le bureau du Conseil Diocésain du Diaconat.

Un délégué des diacres est désigné par le cardinal pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, après consultation de l'ensemble des diacres, suivant la procédure définie dans les statuts du Conseil Diocésain du Diaconat. Il est membre du bureau du CDD et collabore avec le délégué épiscopal dans sa mission.

---

<sup>5</sup> Voir la fiche sur les statuts du Conseil Diocésain du Diaconat.

**Annexe : Motu proprio de Benoît XVI : “*Omnium in mentem*”**

Art. 1. Le texte du canon 1008 du Code de droit canonique sera amendé et se lira désormais comme suit :

Par le sacrement de l’Ordre, d’institution divine, certains fidèles par le caractère indélébile dont ils sont marqués, sont constitués ministres sacrés ; ils sont aussi consacrés et députés pour servir le peuple de Dieu, chacun à son degré, à un titre nouveau et particulier.

Art. 2. Le canon 1009 du Code de droit canonique comprendra désormais trois paragraphes ; les deux premiers conserveront le texte actuellement en vigueur tandis que le troisième sera rédigé de manière que le paragraphe 1009 § 3 se lise comme suit :

Ceux qui sont constitués dans l’ordre de l’épiscopat ou du presbytérat reçoivent la mission et la faculté d’agir en la personne du Christ Tête, mais les diacres sont habilités à servir le peuple de Dieu dans la diaconie de la liturgie, de la Parole et de la charité.